

CREATION D'UN ESPACE CONVIVIAL et CITOYEN à CAEN

L'Association Advocacy France en collaboration avec ADVOCACY-CAEN BASSE Normandie et l'Association des Usagers de Caen, AUSER, réalise avec l'appui de la Fondation de France ce projet.

L'idée s'est concrétisée à partir d'un travail européen sur *l'inclusion des personnes en souffrance psychique* piloté par Santé Mentale Europe et le Réseau Européen des usagers et survivants de la psychiatrie, dans lequel Advocacy- France était partenaire et réunissait autour des problèmes de citoyenneté outre ses adhérents différentes associations de la FNAPSY et le GIA et France Dépression. (les autres partenaires étant la Finlande, le RU, l'Autriche).

Depuis longtemps nous avons réfléchi dans l'Association, notamment dans l'action quotidienne ou dans nos différents séminaires, à la nécessité de créer et de renforcer des liens de solidarité et des lieux où elle puisse remplacer les logiques d'assistance qui sont celles des lieux de soin.

C'est pourquoi nous parlons d'espace, car il est question de place où l'étayage du groupe puisse se faire tout en faisant apparaître la personne en souffrance psychique sur la place publique pour y tenir une place.

Il est ici question d'un espace réel, potentiellement générateur d'espace mental, repéré dans un lieu, où s'élabore une possibilité de créer sa propre activité et de s'éprouver acteur. Il s'agit d'une réponse complexe à la problématique de la citoyenneté, ce n'est pas une réponse toute faite qui donne une place à la personne mais bien l'occasion pour la personne de trouver sa réponse, sorte de bricolage citoyen où il faut se confronter aux autres, tous les autres, qu'ils se sentent ou pas usagers et en souffrance psy, en situation d'exclusion ou d'inclusion.

Il y a peut-être un paradoxe à penser que d'une situation de groupe réunissant des personnes ayant une même problématique l'on puisse accéder à une participation pleine et entière à la citoyenneté. C'est par l'étayage de ce groupe de pairs, la solidarité et l'aide mutuelle que les personnes peuvent retrouver une image d'eux mêmes suffisamment bonne, être suffisamment fort pour accéder à cette place de citoyen. C'est une démarche d'EMPOWERMENT.

Le groupe s'autogère et le cadre est garanti par les membres de l'Association. Ce cadre rassurant permet cette prise de risque de l'autogestion, celui de la vie en somme, mais combien c'est difficile à (ré) envisager lorsque la dépendance est encore trop souvent le corollaire du soin.

Le projet présenté ci-dessous est celui d'un espace convivial et citoyen de lutte contre l'exclusion des personnes handicapées, notamment par maladie mentale, et des personnes isolées.

L'idée est de contribuer à la promotion en France d'une manière de vivre avec et d'intégrer les personnes handicapées par un problème d'ordre psychologique ou psychiatrique, qu'elles se reconnaissent ou non dans un statut de handicapé.

Il s'agit pour nous d'intervenir et si possible d'inverser le processus d'exclusion qui se met en place :

Ecart à la norme biopsychique → sentiment d'étrangeté de la part de l'autre → peur (justifiée ou non) → et une représentation négative ou péjorative qui entraîne le rejet. Comment peut-on tracer l'itinéraire du processus inverse, qu'on pourrait par opposition qualifier d'inclusion ?

La question est complexe. Mais ce qu'on peut avancer c'est que le **rapprochement** entre l'usager et le monde extérieur, est une condition nécessaire à la création d'un nouveau rapport, propice à l'inclusion – rapprochement entre les personnes étiquetées différentes (malades, non malades; handicapés, normaux; usagers, non usagers...), rapprochement entre l'usager et les services dits « pourvoyeurs », rapprochement entre l'univers borné par les assistances et celui de la société ordinaire.

Nous voulons créer des lieux de rencontres, d'échanges et d'actions qu'on pourrait qualifier d'espaces intermédiaires pour précisément permettre ces rapprochements.

Ainsi, et partout en France où il pourrait être relayé, le projet est d'ouvrir un **lieu de proximité, ouvert, convivial, évolutif, dynamisé par une équipe mandatée par l'association.**

- Un lieu de proximité : au plus proche des personnes, au sein de leur environnement quotidien. N'ayant pas vocation à remplacer ou à suppléer une structure déjà existante, il s'en dissocie géographiquement et fonctionne de façon autonome.
- Un lieu ouvert : Chacun – usager et non usager - peut entrer et sortir comme il le veut, venir quand et aussi longtemps qu'il le souhaite, de façon anonyme et gratuite, dans le cadre de fonctionnement fixé. Ainsi des professionnels

peuvent venir apporter des informations, faire des suggestions ou des propositions.

- Un lieu convivial : basé sur les valeurs de l'accueil, l'échange, le respect de l'autre et de son bien-être. Présence humaine assurée.
- Un lieu évolutif : Ce lieu offre au plan psychologique un espace pour imaginer et développer des initiatives de groupe et au plan matériel un espace physique pour réaliser concrètement les projets conçus. Selon les personnalités en présence, les désirs et l'investissement des uns et des autres, le lieu prend vie, se transforme et s'anime. Il ouvre ainsi la possibilité de jouer un rôle actif dans un environnement favorable. Participer à la gestion du projet commun, investir et s'approprier le lieu, prendre des responsabilités sont autant d'expériences qui permettent de se voir et de se vivre autrement qu'en position de malade, ou de personnes dépendantes. La restauration, pour celui qui ne l'éprouvait plus ou plus très nettement, du sentiment de capacité est une étape nécessaire pour pouvoir reprendre les rênes de sa vie.
- Un lieu dynamisé : Des personnes mandatées par l'association sont présentes pour apporter des repères extérieurs au groupe et garantir un bon fonctionnement. Par « bon » fonctionnement, il faut entendre en adéquation avec l'esprit qui préside à la création de ce lieu. Elles apportent ainsi -outre leur part au climat d'amitié et d'entraide- énergie et organisation pour soutenir les actions du groupe. Elles peuvent être force de proposition et relais en cas de vide mais doivent éviter au maximum de prendre l'initiative et la direction des opérations. Pour être prise, la place doit être vide. Et c'est sans doute là une grande difficulté : ne pas céder à la tentation de devenir animateur social. Ce n'est pas le lieu. Par ailleurs, elles ont autorité pour faire respecter des horaires d'ouverture et le règlement intérieur mis au point par le groupe.

Les activités seront centrées sur ce qui peut préoccuper ou plus simplement concerner le groupe comme les relations sociales, la vie familiale, les loisirs, les conditions matérielles de vie, les services de santé, les services sociaux...

Il peut s'agir par exemple de se rencontrer autour de la machine à café ou du lave-linge, de solliciter de l'aide pour remplir une déclaration quelconque, d'organiser un repas, de faire des courses, ou tout aussi bien, à un autre niveau d'organiser un passage dans une émission radiophonique ou une manifestation propre à permettre un autofinancement, programmer une soirée loto ou vidéo avec discussion/débat à suivre... Des activités créatrices et/ou artistiques pourront

être organisées par les intéressés (radio avec TSF 98, théâtre, musique...) ainsi que des sorties culturelles (cinéma, expositions) ou de découverte du patrimoine. Des activités pourront être organisées autour d'internet ou de la vidéo...Les possibilités sont nombreuses et c'est tout l'intérêt de ce lieu que d'offrir la page blanche où le groupe peut écrire sa propre histoire.

Ce lieu devra être un espace de promotion de l'entraide entre personnes isolées et / ou handicapées, géré et animé par les usagers eux mêmes. Il permettra de lutter contre l'isolement et la ségrégation en proposant une alternative sociale à ces deux maux qui s'entretiennent mutuellement.

Quels sont les moyens nécessaires à ce projet

Moyens matériels :

- **Un local**
- **L'équipement de ce local** : outre le mobilier nécessaire à l'accueil, il faudra prévoir une machine à café, une machine à laver le linge, un équipement informatique.
- **Des moyens de fonctionnement d'activités et de déplacements nécessaires, pour la partie qui ne sera pas couverte par les usagers.**

Moyens humains :

- **Un animateur salarié**
- **Un emploi jeune**
- **Un CES**

Le public cible

Le projet s'adresse à toute personne souffrant d'exclusion, d'isolement et de ségrégation, qu'elle fréquente ou non par ailleurs des structure de soin, de milieu

protégé ou d'accueil pour personnes handicapées et/ou inadaptées. Cependant il s'adresse en priorité à ceux qui ne relèvent plus de ces structures ou les récuse.

Il s'adresse aux personnes handicapées qui vivent l'exclusion du monde « normal », y compris les personnes handicapées psychologiques. Parmi celles - ci, certaines, et parfois à juste titre, récuse le qualificatif d'handicapé. Ce lieu s'adresse aussi à elles. **A noter : c'est la personne qui se sent concernée qui est notre cible. Elle s'auto - définit comme destinataire du service sans qu'aucune autre caractéristique ne soit à retenir.**

La capacité d'accueil

Le Lieu d'accueil convivial s'adressera très largement aux habitants de l'agglomération caennaise. Son caractère innovant et la volonté d'ouverture rendent difficile un pronostic d'audience. On peut facilement imaginer que le lieu sera utilisé, donc fréquenté de manière extrêmement variable par les usagers. Pour l'un se sera l'occasion d'une soirée festive alors que l'autre sera l'occasion de prendre des responsabilités en militant engagé et assidu. Pour une agglomération de la taille de l'agglomération caennaise et compte tenu des moyens mis en œuvre, une fréquentation régulière de 20 à 30 personnes semble réaliste, alors que l'audience et le passage peut être évalué au double, voire au triple.

A titre de comparaison, signalons que l'Association d'usagers AUSER regroupe déjà une dizaine de personnes et ce sans moyen de visibilité sociale et que l'association L'Autre Regard qui poursuit des buts identiques à Rennes, en limitant son public aux personnes handicapées par maladie mentale, bénéficie d'une fréquentation de 80 personnes pour 200 adhérents.

Les Promoteurs

Le projet est présenté conjointement par les Associations Advocacy- France, Advocacy- Caen Basse Normandie et AUSER (Association des usagers solidaires et réagissant).

L'Association AUSER est une association d'usagers . Elle regroupe des usagers dans le but de développer l'entraide entre usagers et la représentation de ceux – ci. Cette association existe depuis 1990. (dissoute en 2009 note du 28.08.09)

L'Association Advocacy- France a pour but de soutenir la parole des usagers. Il rentre dans sa mission de promouvoir « *de nouveaux comportements sociaux qui considère la personne à part entière dans toute sa dignité et qui garantisse son respect, y compris dans les situations d'incompréhension et de crise. De lutter contre toutes les formes d'exclusion, de disqualification ou de stigmatisation de la personne* ».

L'Association Advocacy- Caen Basse Normandie est statutairement une délégation régionale de l'Association Advocacy- France qui a été pilote dans le cadre de deux projets initiés dans le cadre du programme pour l'égalité des chances des personnes handicapées :

En 1998, « *Transfert de compétences pour promouvoir l'Advocacy en France* ».

1998- 2000 « *Développement de l'Accessibilité au Recours en Santé Mentale* »

Et partenaire du projet « *Inclusion des personnes en souffrance psychique* », piloté par Santé Mentale Europe en 2000/2001.

Les Partenaires

Les promoteurs articulent leur action avec les partenaires suivants :

- La Fondation de France
- L'association Handicap Citoyen (dont Advocacy est membre)
- L' association Prisme
- L'association Croix-Marine
- L'association Handicap Mieux Vivre
- L' ACSEA
- La FNAPsy
- L'URIOPSS
- La Mission Locale de l'agglomération Caennaise.